

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 22 janvier 2020

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 18 puis 19
- votants : 27 puis 28

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÜN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudie PILLET, Monsieur Gérard FABRE, Madame Nadine GIRARD (arrivée lors de la délibération n° 2020.02.02) Monsieur Arnaud PECQUEUR, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Philippe LACAN, Madame Claudette ROUCHER, Madame Véronique DUVAL, Madame Véronique GOUET, Monsieur Younes BIAR.

Secrétaire de séance :
Madame Claudie PILLET.

Étaient absents et représentés :

Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER,
Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR,
Madame Maryline VILLENEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU,
Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Sylvain RANCIEN qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard FABRE,
Madame Stéphanie GIRAudeau qui a donné pouvoir à Madame Véronique DUVAL,
Madame Elena JIMENEZ CONTRERAS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Monsieur Daniel TARDET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÜN.

Étaient absents non excusés : Monsieur Cyril GUILLET.

Étaient également présents :

Messieurs Thierry PIERRUGUES et Frédéric GABET, Directeurs Général des Services, assistés de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 16 janvier 2020 - **Affichage en Mairie le :** 16 janvier 2020

2020.01.01 - DÉCISIONS DU MAIRE

1. Commande publique

1.1 Marchés Publics

1.1.19 - Marché à procédure adaptée.

DM n° 2019-130 : signature d'un marché de travaux d'aménagement du lotissement communal Le Pérot sur la commune avec

- l'entreprise TRANSTERRASSEMENT – 17700 SURGERES pour le lot 1 : voirie, réseaux divers, pour un montant de 254 258,30 € HT,
- L'entreprise LARNAUD – 17700 SURGERES pour le lot 2 : Espaces verts, d'un montant de 8 659 € HT,

DM n° 2019-132 : signature d'un marché de travaux de réfection des sanitaires à l'école Jean Jaurès avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Plomberie : SARL TECHNICONFORT – 17300 ROCHEFORT, pour un montant de 18 206,20 € HT,
- Lot 2 : Maçonnerie : M.C.M – 17700 SURGERES, pour un montant de 9 802, 45 € HT (variante comprenant la démolition de la surépaisseur de dalle au niveau des cabines de WC),
- Lot 3 : Carrelage : CARRELAGES ET DECO – 17180 PERIGNY pour un montant de 5 303, 96 € HT,
- Lot 4 : Cloisons – Menuiserie : MENUISERIE OUVRARD SAS – 17700 SURGERES pour un montant total de 23 713,53 € HT comprenant la variante menuiseries extérieures en PVC au lieu de l'ALU,
- Lot 5 : Peinture – GADOUD NRAUD – 17442 AYTRE pour un montant de 2 575 € HT,
- Lot 6 : Electricité : THIONNET ELECTRICITE – 17700 SURGERES, pour un montant de 1 809,34 € HT,

DM n° 2019-142 : signature d'un marché de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration des remparts du parc du Château pour réaliser les travaux de réfection de la porte 1 et du mur secteur 9 avec le groupement solidaire Virginie SEGONNE-DEBORD / CECIBAT- 17000 LA ROCHELLE pour un montant de 6 299,93 € TTC.

DM n° 2019-133 : signature d'un marché de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de dépollution et de viabilisation du site Poyaud le groupement conjoint solidaire Sophie BLANCHET + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS- 17000 LA ROCHELLE.

Le montant du marché s'élèvera à 111 957,85 € HT pour les missions AVP à AOR (en prenant comme estimation prévisionnelle des travaux l'hypothèse basse correspondant à 1 966 000 € HT), à 9 830 € HT pour la mission OPC de coordination avec les différents intervenants sur l'opération, à 1 500 € HT pour la mission de dépôt des DT pour le compte du maître d'ouvrage, pour un montant total de 123 287,85 € HT, la mission sur l'eau pour un montant de 3 500 € HT (en plus de la mission de base).

1.4.1 – autres types de contrats

DM n° 2019-129 : signature d'un marché de prestations intellectuelles pour une étude de faisabilité et de programmation en vue de la construction d'une structure d'accueil sans hébergement pour mineurs avec le cabinet d'études AVEC Ingénierie – 33000 Bordeaux – pour un montant de soit 28 275 € TTC.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2020-003 : renonciation au droit de préemption urbain.

➤ La Ville de SURGÈRES renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
29/11/2019	Me BORDE SURGÈRES	Messieurs Christophe CONTAMINE et Jean-Pierre LASSECHERE LA LAIGNE	4 rue Jules Ferry et 3 rue Navarin	AB n° 740 pour 2 a 38 ca
02/12/2019	Me COURIVAUD SAINT-JUNIEN	S.C.I. ASIA SURGÈRES	32 avenue Saint-Pierre	AC n° 218 pour 2 a 57 ca
16/12/2019	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	Monsieur Pierre MAINGOT et Madame Gisèle GIRAUDEAU BLANQUEFORT	24 avenue Saint-Pierre	AC n° 539 et n° 537 pour 2 a 92 ca
20/12/2019	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	S.C.I. EUSKADI SAINT-MARD	Petite rue Foire aux Bœufs	AE n° 313 pour 88 ca
23/12/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Miguel PEROCHE LE VALTIN	3 rue du Faubourg Saint- Gilles	AB n° 189 et n° 187 pour 21 a 01 ca
27/12/2019	Me BORDE SURGÈRES	Madame Marion MICHEAU SURGÈRES	18 rue du Pavillon	AH n° 444 pour 8 a 17 ca

3. Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2019-141 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de location de l'appartement n°3 sis 6 rue des marronniers avec Madame Annie RENOUX pour fixer la mensualisation de la TEOM à 6,50 € par mois.

5. Délégation de fonctions

5.8.1 Décision d'ester en justice.

DM n° 2020-002 : signature d'une convention avec le cabinet d'avocat PETIT & ASSOCIES :- 69001 LYON, pour représenter la commune ainsi que le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime (CYCLAD) dans le procès qui les oppose à Monsieur GRASSET. Les frais sont à la charge exclusive de CYCLAD.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités.

DM n° 2019-131 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020 - l'école de peinture, d'Hélène FM, locaux associatifs au 4 avenue st pierre, journal l'hebdo, service santé scolaire, logis du travail, salle Gambetta, demeure du régisseur,

maison Ronsard, parking de la salle du lavoir, abords de l'école Jaurès, abords de l'école Perrault – demande de subvention auprès de la préfecture - priorité n°1 - rectificatif

- de demander une subvention de 23 690 € correspondant à 40 % du montant HT au titre de la DETR, des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public dont le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	59 225,00 €	23 690,00 €	40%
Sous-total			23 690,00 €	40%
Autofinancement			35 535,00 €	60%
Coût HT			59 225,00 €	

DM n° 2019-135 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020 – travaux de sécurité : mise en place d'une bâche pour la défense incendie de couplais sur la commune de Surgères – demande de subvention auprès de la préfecture. Priorité n°2 :

CONSIDERANT l'inscription qui sera faite au budget 2020 du montant des travaux relatifs à l'objet précité, de 35 000,00 € HT pour l'achat du terrain, de 26 500,00 € HT pour l'achat et la pose d'une bâche et de 2 803,00 € HT pour le raccordement de la bâche au réseau d'eau potable pour la sécurité incendie de Couplais

- de demander une subvention de 25 721,20 € correspondant à 40 % du montant HT des travaux pour la mise en sécurité incendie 2020 dont le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	Sollicité	25 721,20 €	40%
Sous-total		25 721,20 €	40%
Autofinancement		38 581,80 €	60%
Coût HT		64 303,00 €	100%

8. Domaine et compétences par thème

8.6.1 Emploi- formation professionnelle

DM n° 2019-136 : signature de la convention avec la S.FOR – TONNAY-CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 17 décembre 2019 pour un montant de 450 € net.

9. Autres domaines de compétences

9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-134 : signature d'une convention de gardes d'animaux vivants par les cliniques vétérinaires avec les deux cliniques vétérinaires de Surgères – clinique vétérinaire SICOT et clinique vétérinaire SPRONCK pour une durée de 1 an.

DM n° 2019-137 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'électricité de l'éclairage public de la Gare avec EDF collectivités et la CdC Aunis Sud afin que cette dernière prenne en charge le paiement des factures.

DM n° 2019-138 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'électricité de l'éclairage public de la Métairie avec EDF Collectivités et la CdC Aunis Sud afin que cette dernière prenne en charge le paiement des factures.

DM n° 2019-139 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'électricité de l'éclairage public de la ZI OUEST avec EDF Collectivités et la CdC Aunis Sud afin que cette dernière prenne en charge le paiement des factures.

DM n° 2019-140 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'électricité de l'éclairage public FIEF BARABIN avec EDF Collectivités et la CdC Aunis Sud afin que cette dernière prenne en charge le paiement des factures.

DM n° 2020-001 : signature d'une convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale avec la préfecture de la Charente-Maritime.

2020.01.02 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.01.03 - LOCATION DE LA SALLE DU LAVOIR PAR L'ASSOCIATION SURGERES'ALERT – DEMANDE DE GRATUITE : délibération adoptée à l'unanimité.

L'association Surgères Alert', en coopération avec le Collectif Aunis Sud en Transition organise, le 1^{er} février à la salle du Lavoir, un débat autour du film « qu'est ce qu'on attend ? ». Le conseil municipal a décidé de leur accorder la gratuité de la salle.

2020.02.01 - CREATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PEROT 2 ».

La Commune ayant l'opportunité de pouvoir acquérir un terrain jouxtant le lotissement le Pérot, envisage la création d'un nouveau lotissement.

A cet effet, les élus ont décidé de créer un Budget Annexe permettant la gestion comptable et financière de cette opération. Ce budget sera régi par les règles de la Comptabilité M14.

2020.02.03 - BUDGETS PRIMITIFS 2020 – PRINCIPAL ET ANNEXES : délibérations adoptées à l'unanimité (5 abstentions)

Budget principal : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 6 885 015 €
- Section investissement : 2 750 980 €

Marché couvert : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 80 473 €
- Section investissement : 38 693 €

Lotissement « Le Pérot » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 674 670 €
- Section investissement : 433 750 €

Lotissement « Le Pérot 2 » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 130 020 €
- Section investissement : 130 000 €

Lotissement « Le Poitou 2 » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 10 €
- Section investissement : 0 €

Budget Assainissement : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section exploitation : 262 910 €
- Section investissement : 430 500 €

Budget Camping de la Gères : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section exploitation : 11 070 €
- Section investissement : 5 170 €

2020.02.03 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INTEGREES DANS LE BUDGET PRIMITIF 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

Chaque année la Commune est sollicitée par des organismes et des associations pour obtenir des subventions leur permettant de mener à bien leurs projets. Après avoir rassemblé la totalité des demandes une somme globale de 217.000 € est inscrite au Budget Primitif 2020.

<i>Libellés</i>	<i>Propositions 2020</i>
Associations Sportives	
<i>Amicale Motocycliste de Surgères</i>	<i>600,00</i>
<i>Les Archers d'Hélène</i>	<i>700,00</i>
<i>Boxing Club Surgérien</i>	<i>450,00</i>
<i>Club Pongiste Surgérien</i>	<i>400,00</i>
<i>Canton Aunis Football Club (anciennement Entente Sportive)</i>	<i>4 000,00</i>
<i>Hobby Club Canin</i>	<i>250,00</i>
<i>Judo Club Surgérien</i>	<i>800,00</i>
<i>Karaté Club Surgérien</i>	<i>600,00</i>
<i>1000 Pattes</i>	<i>50,00</i>
<i>Rallye La Rochelle **</i>	<i>2 700,00</i>
<i>S.C.S Athlétisme</i>	<i>300,00</i>
<i>S.C.S Basket Ball</i>	<i>300,00</i>
<i>S.C.S Hand Ball</i>	<i>3 200,00</i>
<i>S.C.S Natation</i>	<i>300,00</i>
<i>S.C.S Plongée</i>	<i>400,00</i>
<i>S.C.S Rugby (fourniture du fuel compris)</i>	<i>21 500,00</i>
<i>SCS Tennis</i>	<i>1 500,00</i>
<i>S.C.S Volley Ball</i>	<i>50,00</i>
<i>Sabots d'Hélène</i>	<i>50,00</i>
<i>Surgères Escrime</i>	<i>700,00</i>
<i>Union des Cyclos Surgériens</i>	<i>100,00</i>
<i>Aïkido</i>	<i>100,00</i>
<i>Club escalade Surgères</i>	<i>300,00</i>
<i>Aunis Sud Triathlon</i>	<i>200,00</i>
<i>Taekwondo Club de la Plaine d'Aunis</i>	<i>100,00</i>
<i>CSPAR (Patins à roulettes)</i>	<i>200,00</i>
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	39 850,00

*** Sous réserve que le rallye passe à Surgères*

<i>Libellés</i>	<i>Propositions 2020</i>
Associations Jeunesse	
<i>Centre de loisirs "Les jolis mômes"</i>	<i>8 000,00</i>
<i>Scouts de France</i>	<i>400,00</i>
TOTAL ASSOCIATIONS JEUNESSE	8 400,00

Associations Culturelles	
<i>Académie des cuivres</i>	4 000,00
<i>Art et Création</i>	1 500,00
<i>Chorale St Benoist</i>	300,00
<i>Chorale St Benoist - Orgue en Vogue</i>	750,00
<i>Echiquier Surgérien</i>	1 500,00
<i>Aunis Scrabble</i>	572,00
<i>Evidanse</i>	400,00
<i>S.S.N.H.S.</i>	500,00
<i>Surgères Histoire et Patrimoine</i>	150,00
<i>Chœur de l'Aunis</i>	300,00
<i>Symposium de sculpture (Co-Temporaire)</i>	2 000,00
<i>En Avant Première</i>	1 000,00
<i>Surgères en Scène</i>	30 000,00
<i>Music Art Diffusion - Festival Sérénade</i>	10 000,00
<i>Compagnie Théâtre Manuscrit</i>	150,00
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	53 122,00
Associations Action Sociale	
<i>Avenir Surgérien (Aînés ruraux)</i>	300,00
<i>A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)</i>	7 200,00
<i>Alcool Assistance - Croix d' Or</i>	180,00
<i>Donneurs de Sang Bénévoles + gratuité salle</i>	150,00
<i>Surgères Accueille</i>	400,00
<i>Association Tiers Monde Surgères</i>	150,00
<i>OFAS</i>	53 000,00
TOTAL ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE	61 380,00

Libellés	Propositions 2020
Associations Patriotiques	
<i>Associations Patriotiques</i>	200,00
<i>F.N.A.C.A.</i>	200,00
<i>Médillés militaires</i>	150,00
TOTAL ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	550,00
Associations Diverses Locales	
<i>A.C.C.A. (Ass Comm Chasse Agréée)</i>	800,00
<i>Amicale Corps Sapeurs Pompiers</i>	625,00
<i>Radio Surgères dite Hélène FM</i>	2 250,00
<i>Comité de jumelage</i>	1 000,00
<i>Compagnons du Tour de France</i>	350,00
<i>Association des Amateurs de l'Amiga en Aunis (4A)</i>	150,00
<i>C.O.S. Subvention de fonctionnement</i>	28 000,00
TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES LOCALES	33 175,00

Action éducative	
Collège - Divers voyages	1 000,00
Collège - Helen'Circus projet PEAC	340,00
Ass sportive Collège H. de Fonsèque	200,00
Ass sportive du L.P.	200,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Perrault	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Ronsard	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry + subvention exceptionnelle	1 500,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jean Jaurès + subvention exceptionnelle	1 500,00
Ecole Jeanne d'Arc	800,00
ENILIA (Projets d'Initiative et de Communication : PIC)	400,00
Chambre des Métiers de Charente-Maritime	656,00
Chambre des Métiers des Deux-Sèvres	41,00
MFR St Germain de Marencennes	328,00
TOTAL ACTION EDUCATIVE	8 965,00

* Sous réserve de réalisation du voyage

Total des subventions affectées	205 442,00
Crédits non affectés	11 558,00
TOTAL	217 000,00

2020.02.04 - FIXATION DES TARIFS 2020 – LOCATION DU MATERIEL – PARTICIPATION DU PERSONNEL CONCERNANT LES TRAVAUX EN REGIE – RECTIFICATIF : délibération adoptée à l'unanimité.

Il est nécessaire d'ajouter un tarif concernant la location du matériel et plus particulièrement le tracteur de la ville équipé du broyeur, du plateau tonte ou de tout autre matériel pour un prix de location de 30 € de l'heure.

2020.03.01 - AUTORISATION DE DEPOSER ET DE SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PREVUS EN 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.02 - AMENAGEMENT DE LA RUE BARABIN ET DE LA RUE DU LAVOIR- CONVENTION PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES 17 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.03 - MISSION DE GEOLOCALISATION ET GEOREFERENCMENT DES RESEAUX SOUTERRAINS DE LA RUE BARABIN ET DE LA RUE DU LAVOIR - CONVENTION PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES 17 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.03.04 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS AVENUE ST PIERRE ISSU DE LA PARCELLE AC 244 POUR 25 M² SUITE A L'ALIGNEMENT : délibération adoptée à l'unanimité.

Par arrêté d'alignement individuel daté du 19 décembre 2019, la Commune de Surgères a inclus une partie de la parcelle AC n° 244 dans le domaine public, puisque cet espace a un usage d'intérêt général et est assimilable à de la voirie. Les membres du conseil ont décidé l'achat de cette parcelle à l'euro symbolique.

2020.03.05 - ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SURGERES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION : délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUiH), les services de l'Etat ont demandé à ce qu'une mise à jour du zonage d'assainissement soit réalisée.

La commune étant compétente pour lancer la procédure de modification du zonage cité en objet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à lancer la procédure de modification du zonage de l'assainissement sur la Commune de Surgères.

2020.04.01 - AUTORISATION DE DEPOSER ET DE SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX RELATIVES AUX BATIMENTS PREVUS EN 2020 : délibération adoptée à l'unanimité.

2020.09.01 - INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT – INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GENOUILLE – AVIS : délibération adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

Un projet concernant l'implantation de 3 éoliennes sur le territoire de la commune de Chambon et Genouillé vient d'être déposé en Préfecture. La Ville de Surgères, se situant dans le périmètre réglementaire de 6 km autour du projet, doit donner un avis sur la création du parc éolien. Au vu de la concentration d'éolienne dans le périmètre de la commune de Surgères et de la proximité de l'implantation de ce parc avec le parc de Saint-Crépin, le conseil a décidé de donner un avis défavorable.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h30.

Surgères, le 27 janvier 2020
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER

